

SAINT-GENIS-L'ARGENTIÈRE

La Communauté de communes lance la rénovation énergétique de ses bâtiments

De notre correspondante locale, Claire Lise BOSA



Une subvention est sollicitée pour la Maison du Numérique. Photo Progrès /Fabrice DUFAUD La Maison du Numérique, située en pleine campagne... Photo d'archives Progrès /Fabrice DUFAUD

Le conseil communautaire s'est réuni mardi 27 avril à la salle polyvalente. De nombreux points étaient à l'ordre du jour.

• Rénovation énergétique

La Communauté de communes souhaite lancer un programme de rénovation énergétique de ses bâtiments publics.

Dans le cadre de la priorité d'investissement "Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables", l'intercommunalité va déposer une demande de subvention DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) sur un projet de rénovation de l'éclairage de deux de ses bâtiments : la Maison de Pays à Saint-Martin-en-Haut et [les déchèteries de Saint-Martin-en-Haut et Montrottier](#) , pour un total de 21 865 €.

Une subvention DSIL auprès de l'État est également sollicitée pour le projet de rénovation énergétique de la [Maison du numérique](#).

• Agriculture/social

Un appel à candidatures est lancé pour le ["Projet alimentaire territorial"](#). L'idée est de « préserver le capital nourricier du territoire, d'augmenter la part de produits locaux dans les assiettes et de coopérer pour répondre à la demande des métropoles voisines. » Les installations agricoles, les pratiques agronomiques, les circuits de proximité, l'approvisionnement de la restauration collective, la limitation des déchets, l'éducation au bien-manger, la citoyenneté, seront pris en compte. Il a été décidé de solliciter 100 000 € de subvention au titre de l'appel à projets 2020-2021 du Programme national pour l'alimentation (volet 1). Le plan de financement a été approuvé.

• **Agriculture/forêts**

Une participation de 3 012 € est allouée pour le plan de gestion de l'« espace naturel sensible » de la Vallée du Bozançon (les « espaces naturels sensibles » sont des espaces qui présentent un intérêt écologique mais dont le caractère naturel est menacé).

Une participation financière au profit de la Chambre d'Agriculture de la Loire est accordée pour la collecte des pneus usagers, à hauteur de 30 € par tonne collectée.

• **Économie**

Une convention à passer avec l'Aderly (Agence pour le développement économique de la région lyonnaise) a été approuvée pour la période d'avril 2021 à mars 2023. La contribution financière sera de 40 000 € (20 000 € par an). L'Aderly prospecte des entreprises dans des secteurs variés qui correspondent aux besoins du territoire et renforce les ponts entre les acteurs de la Métropole et les territoires. Un bail commercial est à signer avec la société O'Poële, dans la résidence Les Roches.

La cession foncière au profit de la société Bertrand Colinet, dans la zone d'activité Les Plaines, a été approuvée.

• **Assainissement**

Le conseil a approuvé le principe de gestion de l'assainissement collectif par une délégation de service public, avec des conventions de mise à disposition de service, conclues avec les communes qui le souhaitent.

• **Urbanisme/habitat**

Le conseil a approuvé les subventions aux agences d'urbanisme de Lyon et Saint-Etienne, UrbaLyon (6 794 €) et Epures (6 000 €), pour la réalisation des missions du programme partenarial 2021, ainsi que la charte partenariale et la convention cadre avec Epures. Il s'agit de leur confier la finalisation de l'observatoire territorial urbanisme (Scot)/programme local de l'habitat (PLH), et l'analyse des consommations foncières entre 2010 et 2020.